









Comité Départemental d'Ille et Vilaine

LICENCES 2021

Comme l'an dernier, la demande de licences est à faire sur les imprimés que vous trouverez sur le site,

Changement par rapport à l'an dernier nous avons rajouté des onglets :

- ▶ « verso de demandes »ce document est à joindre obligatoirement avec chaque demande de licences. Aucune licence ne sera faite sans ce document.
- ▶ Pour les demandes de **licences jeunes** : 3 onglets supplémentaires (Renouvellement avec CM Jeunes, renouvellement avec AQS Jeunes et renouvellement sans carte Jeunes) joindre une photocopie de la demande de licence car l'autorisation parentale est dessus.
- ▶ Pour tous joindre également soit le certificat médical soit l'attestation du questionnaire médical, le questionnaire de santé doit être conservé par le licencié .

Dans votre club pour toute demande de licence, faire remplir le formulaire de MMA demande de licence ce qui permettra d'avoir des adresses à jour et surtout en cas de litige nous pourrons apporter la preuve que le licencié a bien eu connaissance :

- De la possibilité de souscrire des garanties supplémentaires.
- De la possibilité de refuser d'adhérer au contrat d'assurance couvrant les dommages corporels.
- De la possibilité de refuser que ses données personnelles soient utilisées à des fins commerciales.

Nous vous rappelons que la responsabilité du Président du club peut-être engagée si le licencié n'a pas eu en possession ce document.

CE DOCUMENT DOIT ETRE REMPLI ET SIGNE PAR LE LICENCIE ET RESTER AU CLUB.

Responsables des licences

Annie DERENNES (<u>a.derennes@petanquejp35.fr</u>)

Joseph DERENNES (j.derennes@petanguejp35.fr)